

Marylise LEBRANCHU
Députée du Finistère
Ancien Ministre

Gwenegon BUI
Député suppléant

Le Front de Gauche du Pays de Morlaix
Monsieur Ismaël DUPONT
Secrétaire de la Fédération
2, petite rue de Callac
29600 MORLAIX

Morlaix, le 5 juillet 2016

Objet : Loi travail

Monsieur le Secrétaire,

Dans une lettre ouverte du 2 juillet, vous m'interpellez sur le projet « loi travail », qui revient cette semaine en débat à l'Assemblée nationale.

Le texte de la loi travail comprend de bonnes dispositions et des avancées pour les salariés dont le compte personnel d'activité, la garantie jeune et la hausse de 20% des moyens des délégués syndicaux.

Malheureusement, le débat ne met en lumière que la question de la hiérarchie des normes et la fin de la primauté de l'accord de branche sur l'accord d'entreprise. Ce premier point de friction est pourtant déjà la réalité de l'organisation du travail des textes de 2004 et de 2008 et des dispositions d'accords de maintien d'emploi qui ont été signés largement par tous les syndicats.

En revanche, je souhaite qu'un accord d'entreprise, qui devra recueillir désormais 50 % des voix contre 30% aujourd'hui, ne puisse pas porter atteinte au pouvoir d'achat des salariés. C'est en ce sens que je suis intervenue lors la réunion de mon groupe à l'Assemblée nationale. J'ai également déposé deux amendements visant à garantir ce pouvoir d'achat des salariés.

Deux raisons à cela : le pouvoir d'achat bien-sûr mais aussi le dumping social entre entreprises. Des salariés pouvant, pour un temps déterminé, accepter des baisses de rémunérations des heures supplémentaires pour « mettre à genoux » une entreprise concurrente.

Par ailleurs, ces mesures n'auraient pas de conséquence en matière de baisse des CDD ou de ruptures conventionnelles puisqu'elles restent indépendantes de ces accords potentiels.

Le deuxième point, auquel je me suis opposée, est celui des périmètres des licenciements économiques qui, après débats, ont été abandonnés.

En ce qui concerne la forme, je ne souhaitais évidemment pas du 49/3. Toutefois, je ne voterai pas la motion de censure avec la droite, qui continue de penser que les salariés demeurent trop protégés dans notre pays, rêve de supprimer les 35 heures et espère multiplier les heures supplémentaires au détriment de l'emploi comme l'avait fait la loi dite TEPA.

Vous avez le droit de faire des analogies avec la droite même si elles sont fausses. Si je partage comme vous un désaccord sur la loi travail, je n'oublie pas la réalité : le maintien de la retraite à 60 ans pour ceux qui ont commencé à travailler jeune, la prise en compte de la pénibilité, le renforcement de la formation professionnelle, le recrutement dans l'éducation nationale et la création de postes dans les grandes missions régaliennes que sont la police, la justice et l'armée.

Je continue donc à respecter le mandat pour lequel j'ai été élue.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire, en l'expression de ma parfaite considération.

Marylise Lebranchu

